

Plan climat Air Energie Territorial Plan d'action

Rapport : Plan d'action du PCAET de 2022 à 2026

Intitulé de la mission : Réalisation du PCAET du territoire de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

AREC Occitanie | Agence régionale Énergie Climat
14 rue de Tivoli, 31000 Toulouse
Tel. 05 34 31 97 00

Responsable de mission :

Claire Ruscassie,
ruscassie.c@arec-occitanie.fr

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Técou BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex

Référent technique :

GALAND Amelie

amelie.galand@gaillac-graulhet.fr

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉAMBULE AU PLAN D' ACTIONS.....	4
1. Des collectivités chefs d'orchestre de la transition énergétique.....	4
2. Ce que dit le décret (Article 1er - III).....	4
3. Des plans d'actions co-construits et co-portés.....	4
4. Un plan d'actions partenarial et évolutif.....	6
5. Un plan de 36 actions ambitieuses et pragmatiques.....	6
6. Un plan d'actions ayant peu d'impacts environnementaux.....	8
7. Un plan d'action avec des moyens humains et financiers.....	9
8. Guide de lecture des fiches-actions.....	10
II. PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS.....	11
AXE 1. PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS.....	11
➤ 1.1 Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social.....	11
➤ 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements.....	14
➤ 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme.....	17
AXE 2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	18
➤ 2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement.....	18
➤ 2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire.....	20
➤ 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois).....	22
AXE 3. PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES ET LES RESSOURCES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS.....	26
➤ 3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire.....	26
➤ 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques.....	28
➤ 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire.....	30
➤ 3.4. Développer l'économie circulaire.....	31
AXE 4. DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS.....	34
➤ 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité.....	35
➤ 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées.....	36
➤ 4.3. Développer la culture de la mobilité durable sur le territoires.....	39
➤ 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants.....	42
AXE 5. COORDONNER ET MOBILISER LES FORCES DU TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	43
➤ 5.1 : Informer et sensibiliser les habitants.....	43
➤ 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques.....	44
➤ 5.3: Animer et suivre le PCAET.....	46

I. Préambule au plan d'actions

1. Des collectivités chefs d'orchestre de la transition énergétique

Avec la loi Notre, les collectivités deviennent les chefs d'orchestre de la transition énergétique. Effectivement, elles sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices. Pour engager cette transition, les communes membres ainsi que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ne vont pas porter seules toutes les actions du plan climat. Il y a une dynamique qui a été instaurée entre les acteurs locaux afin de pouvoir **travailler ensemble à la mise en œuvre des actions** souvent innovantes mais aussi consolidées par une approche pragmatique. La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a bien un rôle majeur d'impulsion d'initiatives locales tout au long de la démarche du PCAET afin d'organiser sur leur territoire les actions pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET (voir Rapport Stratégie du PCAET).

2. Ce que dit le décret (Article 1er - III)

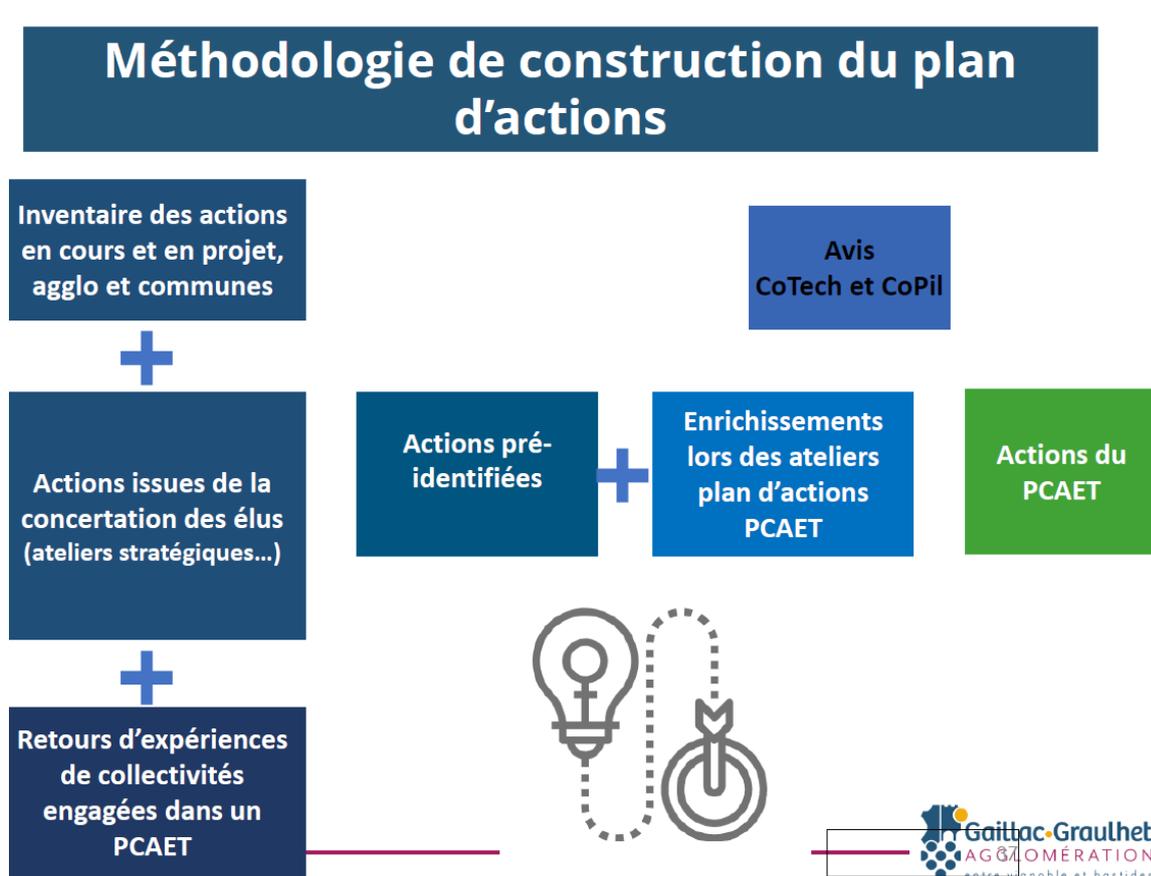
« ... Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de **la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques**, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en bio-gaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions . Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L.2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de **l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses**. Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L.222-4, le programme d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

»

3. Des plans d'actions co-construits et co-portés

Le plan d'actions du PCAET est issu de la concertation territoriale (présenté à la fin du document de la stratégie territoriale).

FIGURE 1 : APPROCHE ITÉRATIVE DU PLAN D' ACTIONS



La construction du plan d'action a été réalisée sur la base des ateliers thématiques (voir livre de la concertation), a été retravaillé avec les élus de l'agglomération pour prioriser les actions selon 3 critères spécifiques qui leur ont été proposés (coûts, visibilité, structurante..) à savoir :

- **la rapidité de l'action**
- **les co-bénéfices**
- **l'action structurante : contribution aux objectifs**

En sous-groupe, chacun a donné une note à l'action ce qui a permis de prioriser le plan d'action sur les années à venir.

Hiérarchiser c'est identifier, en fonction des objectifs et des contraintes de votre collectivité, par où commencer pour mettre en œuvre votre PCAET en disposant pour 6 ans :

- D'un programme d'actions immédiates (2022 2023) qui comprendra les actions pouvant être engagées rapidement soit par la collectivité seule, soit de concert avec ses partenaires --, dont la faisabilité a été établie et l'inscription budgétaire réalisée ;
- D'un second programme d'actions à 3 ans, qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs pour 2050, et dont la mise en œuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.
- -D'un troisième programme d'actions à 6 ans , qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs et dont la mise en

œuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.

Les collectivités soumises à PCAET sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des actions délibérées dans le cadre de ce plan. Les conditions du suivi et de l'évaluation sont précisées dans le livre de la concertation.

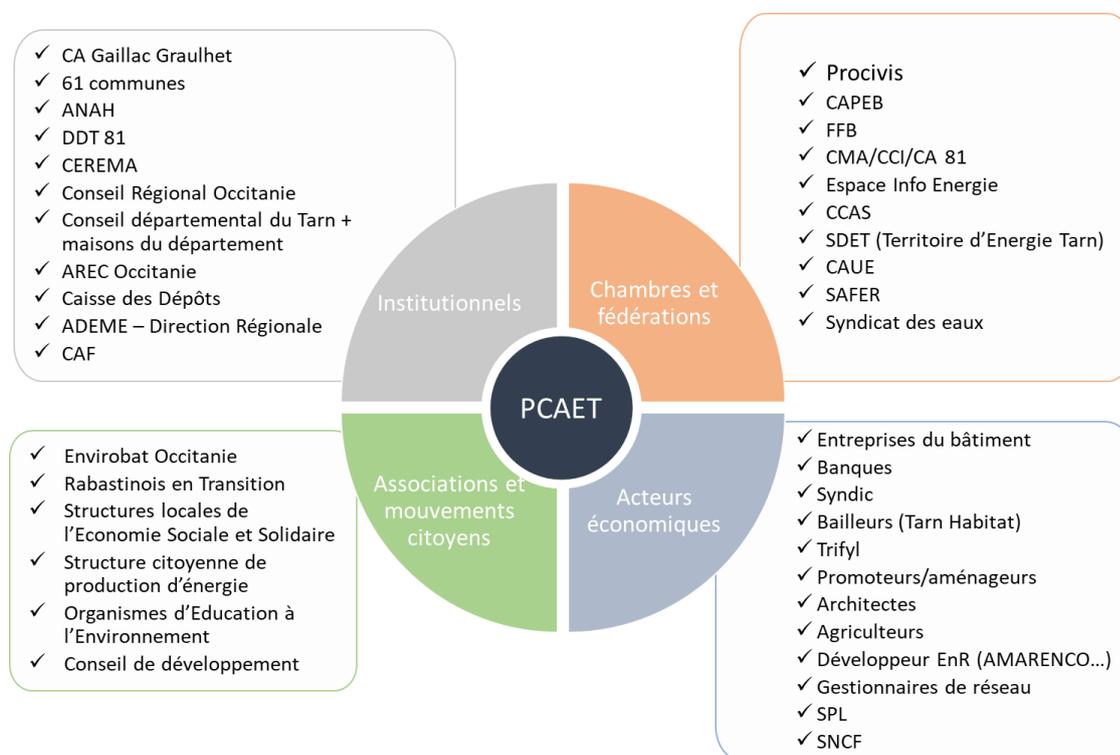
4. Un plan d'actions partenarial et évolutif



Bien que le plan d'actions soit écrit pour les 6 prochaines années, il est modifiable et ajustable au fil de l'eau. Les acteurs locaux du territoire seront mobilisés pour enrichir le volet des actions les concernant.

Cette contribution itérative pourra se faire par notamment le comité de suivi et d'évaluation du PCAET qui sera mis en place dès 2023.

La liste des partenaires est la suivante :



5. Un plan de 36 actions ambitieuses et pragmatiques

Le plan d'actions est organisé autour de la stratégie du PCAET, c'est-à-dire de 5 orientations stratégiques et de 16 axes opérationnels.

Il est à noter que les collectivités n'ont pas souhaité prioriser les axes stratégiques ainsi que les axes opérationnels, ceux-ci ayant vocation à être atteint de concert afin de répondre aux enjeux climatiques, mais aussi environnementaux et sociétaux.

5 grandes orientations et 36 actions



Les orientations stratégiques sont déclinées en axes opérationnels comme suit :

1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
 - 1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social
 - 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements
 - 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme
2. Développer Les énergies renouvelables
 - 2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement
 - 2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire
 - 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)
3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
 - 3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire
 - 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques
 - 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire

- 3.4. Développer l'économie circulaire
- 4. Développer les modes actifs
 - 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité
 - 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées
 - 4.3. Réduire la mobilité professionnelle
 - 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants
- 5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques
 - 5.1 : Informer et sensibiliser les habitants
 - 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques
 - 5.3: Animer et suivre le PCAET

6. Un plan d'actions ayant peu d'impacts environnementaux

Le PCAET est confronté aux différents enjeux environnementaux (cités ci-avant) afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives, selon différents critères :

- Les actions ont-elles des incidences positives, négatives (ou ne sont pas concernées) sur l'environnement et la santé humaine, ou présentent-elles des points de vigilance ?
- Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement ou la santé humaine ?
- Les incidences identifiées concernent-elles l'ensemble du territoire ou des sites localisés ou bien vont-elles se faire sentir au-delà du territoire ?
- Les incidences vont-elles être permanentes ou bien temporaires ?

De manière générale, le programme d'actions du PCAET de la CA de Gaillac Graulhet présente une incidence globalement positive sur la majorité des composantes environnementales du territoire, avec un impact particulièrement fort sur les enjeux directement en lien avec les objectifs attendus du PCAET que sont la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'air, les émissions de GES et la séquestration carbone. En revanche, les composantes sols, sous-sols et matériaux, risques et patrimoine paysagers sont impactées négativement, voire très négativement (sols : -33) par le programme d'actions du PCAET. Des mesures ERC doivent être prises pour atténuer ces incidences négatives.

En outre, la synthèse montre également une appréhension moins marquée du PCAET autour des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique qui devraient pourtant être un sujet majeur de ce plan, notamment au regard des vulnérabilités territoriales identifiées dans l'État Initial de l'Environnement.

Dimensions environnementales	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	Axe	TOTAL
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	5.3	
Biodiversité et zonages environnementaux		6				-3	7	7		-4		-10					3
Continuités écologiques		6						6				4					16
Eau et milieux aquatiques						-3	8	4		-8							1
Sols, sous-sols et matériaux		-5		-3	-3	-3		3		-4	-6	-12					-33
Déchets		-5		-3	-3	-3				5				6			-3
Qualité de l'air		10		6	6	-3			5		5	7	6	5			47
Nuisances						-3			5		4	5	5	5			21
Risques industriels						-3											-3
Patrimoines paysagers						-3		3		-4							-4
Patrimoines bâtis et architecturaux	6	10		-3	-3	-3											7
Besoins et sources d'énergie	18	14		7	7	18	5		5	-3	4	7	5	6			93
Émissions de GES et séquestration carbone	18	14		6	1	18	5	3	5		4	7	5	6			92
Climat : atténuation et adaptation							6		6	5	5	6	5	6			39
Synthèse	42	50		10	5	9	31	26	26	-13	16	14	26	34			276

7. Un plan d'action avec des moyens humains et financiers

L'agglomération de Gaillac-Graulhet a porté un engagement fort dans le cadre de la construction de la démarche du PCAET, que ce soit dans la cadre de la mobilisation interne (**1 ETP dédié**) mais aussi de la sous-traitance mobilisée via l'AREC Occitanie.

Une fois le PCAET délibéré, l'agglomération s'est engagée à maintenir les moyens humains nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'animation du PCAET en maintenant **1 ETP sur le sujet du PCAET**.

8. Guide de lecture des fiches-actions

Porteur de l'action		0	
Orientation		3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants	
Axe		3.4. Développer l'économie circulaire	
Numéro de l'action		21	
		Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court de proximité et de qualité	
Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
<p>Pour soutenir les producteurs locaux et diminuer l'empreinte environnementale de notre alimentation, de nombreuses collectivités intègrent dans leur approvisionnement notamment alimentaire depuis quelques années une part de plus en plus importante de produits locaux et de saison.</p> <p>Ainsi, Gaillac Graulhet Agglomération expérimente depuis 2019 l'approvisionnement de 12 cantines scolaires par la légumes Terra Alter Pays d'Oc (d'abord 1 puis 2 repas hebdomadaires confectionnés avec les produits bio de la région).</p> <p>Le Département du Tarn promeut également ses labels Tam Eco-EHPAD et Eco-Colleges relatifs à l'approvisionnement alimentaires en circuits-courts de ces établissements (En 2019 : 50% des EHPAD tarnais sont labellisés).</p> <p>La région Occitanie s'est aussi engagée sur cette voie de l'approvisionnement en circuit court de proximité pour les lycées du territoire dans le cadre de la démarche "Occitanie dans mon assiette" issue du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie 2019-2023.</p> <p>La loi EGALIM du 01-11-2018 prévoit également un objectif d'approvisionnement de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité dans la restauration collective à partir du 01-01-2022.</p>		<p>Développer les débouchés de la production alimentaire locale en circuit court</p>	
Description de l'action		<p>21.1 Poursuivre et développer l'intégration des circuits courts sous labels de qualité dans l'approvisionnement des cantines scolaires et crèches de Gaillac Graulhet Agglomération.</p> <p>21.2 Poursuivre le travail engagé sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.</p> <p>21.3 Sensibiliser les élèves au "manger local" et les circuits courts de proximité.</p> <p>21.4 Suivre et accompagner les démarches de circuits courts alimentaires avec les autres restaurants collectifs du territoire (notamment EHPAD, Collèges, Lycées, Hôpitaux)</p>	
Pilote interne		Partenaires	
Gaillac Graulhet Agglomération		0	
Budget et financement (aides, dispositifs...)		Type de financement visé	
<p>Niveau de difficulté de Coût/financement pour Gaillac-Graulhet Agglomération</p> <p>2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)</p>		2021-2026	
Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en oeuvre	
22.03.2021 Intégrer dans les marchés alimentation scolaire + 10 jours agent		8,666666667	
Indicateur(s)		0	

Numéro de l'orientation
Numéro de l'axe
Numéro de l'action

Les étapes structurantes de l'action

Sous forme d'indicateur, il permet de différencier les actions à coûts nuls, faible (€), moyen (€€) et important (€€€).

Les indicateurs de suivis sont regroupés dans un tableau de bord et de suivi des actions du PCAET.

Les détails sur les impact environnementaux sont disponibles dans le livrable spécifique à l'évaluation stratégique et environnementale.

II. Présentation des fiches actions

Axe 1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

➔ **1.1 Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social**

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation
Axe

1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social

Numéro de l'action 1	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés - Massification et rénovation performante	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	Une dynamique de rénovation engagée depuis de nombreuses années : - Période 2011-2016, 4 OPAH sur le territoire (3 OPAH DC + 1 OPAH RU) Rénovation Énergétique = 641 Propriétaires Occupants + 145 logts locatifs - Période 2016-2020 : RENOVAM = 633 projets de travaux validés (réalisés ou en cours) Des performances énergétiques réellement améliorées, mais de réels blocages pour aboutir à des rénovations performantes (niveau BBC rénovation = 5,5 % des projets suivis par RENOVAM).	Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel
Description de l'action	1.1 Poursuivre et amplifier l'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique en logement individuel ou collectif : Accompagner le dispositif régional décliné sur le département (Tam Renov Occitanie) par la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur la communauté d'agglomération pour conserver la dynamique de Renovam, a minima jusqu'à la mise en place de l'OPAH 1.2 Mettre en place une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat communautaire, déclinée en OPAH de Renouvellement Urbain et OPAH de Droit Commun, sur l'ensemble du territoire. Prendre en compte un volet énergie dans les études pré-opérationnelles d'OPAH à partir de 2022 puis dans le dispositif opérationnel. 1.3 Intégrer progressivement le repérage des copropriétés fragiles, et parmi celles-ci, les copropriétés ayant une faible performance énergétique. 1.4 Faire connaître les dispositifs de liens financement existants pour des rénovations performantes	
Pilotage de l'action	Pilote interne GGA : Service Habitat	Partenaires Anah, AREC Occitanie, Département,
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût 1.1 : CC (ZU) : budget impressions, ancrage, distribution + mise à disposition U.S ETP chargé de mission habitat et service communication ; 2021 et s. : convention avec le Conseil Départemental) 1.2 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH + 1 ETP dédié OPAH au service habitat (actions 4 et 5 du PLH) 1.3 : coût et jours agent intégrés dans observatoire habitat + 3 jours agents au service habitat (action 13 du PLH) 1.4 : coût et jours agent intégrés dans études OPAH (actions 4 et 5 du PLH)	Type de financement visé ANAH (études et suivi-animation OPAH) Banque des territoires (étude OPAH RU)
	Calendrier 2022-2023	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre 1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)	

Porteur de l'action
Bailleurs sociaux (Travaux)
Gaillac Graulhet Agglomération (Instances de suivi)



Orientation 1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
Axe 1.1. Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social

Numéro de l'action 2	Connaître et valoriser les opérations de rénovation énergétique des logements sociaux	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>En 2018, 604 logements sociaux classés E-F-G (dont 84% de logements collectifs) soit 34% du parc HLM Une dynamique de rénovation engagée avec 2 quartiers prioritaires Politique de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaillac (Lentajou) : projet de 134 logements réhabilités - Graulhet (Crins 2) : projet de 157 logements réhabilités + Projets réhabilitation sur Gaillac Catalanis et Graulhet Crins 1 	<p>Réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel</p>
Description de l'action	2.1 Suivre la programmation annuelle de rénovation du logement social dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement	
Pilote de l'action	Pilote interne	Partenaires
	Action 2.1 = GGA : Service Habitat	Bailleurs sociaux
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût	Type de financement visé
	2.1 : cf action 12 du PLH, 5 jours agent par an	Bailleurs sociaux, Caisse des dépôts, Feder
Indicateur(s)	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
	2022-2023	3 : pas engagé
	Nb de logements sociaux rénovés et étiquettes énergétiques atteintes,	

➔ 1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments			
Axe		1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements			
Numéro de l'action		3			
		Renforcer l'expertise énergétique dans la gestion du patrimoine bâti public			
		Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
		Patrimoine gestion Gaillac Graulhet Agglomération : + de 100 bâtiments Un parc bâti communal ancien et énergivore. Présence d'un Conseiller en Energie Partagé au sein de l'EPCI depuis 2015 jusqu'en 2019		Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments publics	
Description de l'action		3.1 Réfléchir à la mutualisation d'un poste de CEP financé par et pour les communes, 3.2 Maintenir un référent énergie au sein du service Patrimoine de Gaillac Graulhet Agglomération, 3.3 Mobiliser le référent énergie dans les projets de construction ou rénovation de bâtiments publics. 3.4 Accompagner les usagers à la bonne utilisation des équipements, 3.5 Assurer un suivi régulier des contrats et des consommations d'énergie de chaque bâtiment, 3.6 Réaliser les diagnostics Qualité de l'Air Intérieur dans les bâtiments communaux			
Pilote de l'action		Pilote interne		Partenaires	
		GGA : Service Patrimoine bâti		Communes, ADEME, Territoire d'énergie 81.	
Budget et Financement (aides, dispositifs...)		Coût		Type de financement visé	
		3.1 : 15 jours agent, 3.2 : 1 ETP agent 3.3 : cf 3.2 3.4 : cf 3.2 3.5 : cf 3.2 3.6 : €€ (prestation externe)		ADEME, Région Occitanie,	
		Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2025-2028		1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)		Nb de communes accompagnées et types de projets Nb de diagnostics qualité de l'air intérieur réalisés et bâtiments concernés, Réalisation et suivi du tableau de bord des consommations énergétiques,			

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Axe

1.2. Rénover le paroi de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements

Numéro de l'action 4	Amplifier la rénovation du patrimoine public des collectivités	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>169 audits énergétiques de bâtiments publics réalisés entre 2016 et 2019 dont 45 bâtiments classés en E-F-G. Un besoin important de rénovation du patrimoine bâti public En 2018, Gaillac Graulhet Agglomération a rénové 4 écoles (Fénois, Rivières, Gaillac-Catalanis et Gaillac-La Vouite) et 1 crèche (Au petit pré - commune de Peyrole) Entre 2016 et 2019, les communes ont réalisé la rénovation de 11 bâtiments publics et 18 logements communaux en bénéficiant d'aides financières Agglo-TEPcv</p>	<p>Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments-équipements publics</p>
Description de l'action	<p>4.1 Construire un programme pluriannuel de rénovation du patrimoine bâti communautaire, 4.2 Sur la base de ce programme pluriannuel, engager les travaux nécessaires en tendant vers des projets de rénovation performante exemplaires, 4.3 Mettre en place des contrats de maintenance des systèmes de chauffage pour assurer leur efficacité, 4.4 Se doter d'un outil de suivi (si possible en ligne) et suivre régulièrement les consommations après travaux et réaliser des bilans périodiques, 4.5 Communiquer sur les bâtiments publics rénovés, 4.6 Exiger des entreprises mandatées de réaliser des "chantiers propres" pour mieux valoriser les déchets en lien avec les filières de traitement</p>	
Pilotage de l'action	<p>Pilote interne</p> <p>GGA : Service Patrimoine bâti</p>	<p>Partenaires</p> <p>Communes, Banque des Territoires, Région, Tribi</p>
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	<p>Coût</p> <p>4.1 : €€ (prestation AMO externe) + 20 jours agent 4.2 : €€€€ + suivi agent 4.3 : €€ + suivi agent 4.4 : € (logiciel de suivi) + 10 jours agent / an 4.5 : € + 5 jours agent / an 4.6 : -</p>	<p>Type de financement visé</p> <p>DETR-DSIL, Région Occitanie, FDT Dept 81, Certificats d'Economie d'Energie, Banque des territoires</p>
	<p>Calendrier</p> <p>2022-2023</p>	<p>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</p> <p>1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)</p>
Indicateur(s)	<p>Nb et nature des rénovations de bâtiments communautaires réalisés, Gain et performances énergétiques atteintes après travaux, Consommations énergétiques annuelles par bâtiment, Montant des investissements à faible temps de retour engagés sur ces bâtiments et économies associées.</p>	

Porteur de l'action

Territoire d'Energie 81,
communes,
Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Axe

1.2. Rénover le parc de bâtiments anciens publics et d'activités et les équipements

Numéro de l'action

5

Rénover et maîtriser les consommations de l'éclairage public

Diagnostic énergie-climat

Dans le cadre du programme TEPcv, entre 2016 et 2019, 18 communes ont réalisé des travaux de rénovation de leur parc de luminaires les plus énergivores (700 luminaires remplacés + 36 horloges astronomiques sur postes de commande + 19 candélabres photovoltaïques autonomes). Quelques communes du territoire pratiquent également l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit.

Objectifs stratégiques

Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments-équipements publics

Description de l'action

5.1 Intervention de Territoire d'Energie 81 dans la réalisation d'un bilan éclairage public sur l'ensemble des communes ayant transféré la compétence et programmation de travaux,
5.2 Mise en place d'un programme de travaux pluriannuel sur l'éclairage public géré par les communes et Gaillac Graulhet Agglomération (Zone d'activités Economiques) en améliorant la photométrie de l'éclairage pour limiter les nuisances sur la faune nocturne,
5.3 Sur la maîtrise des consommations : sensibilisation, retours d'expériences de communes sur l'extinction.

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service énergie, Service gestion des zones d'activités

Partenaires

Territoire d'Energie 81, communes,
Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Budget et financement (aides, dispositifs...)

Coût

5.1 : action TEB1
5.2 : € + 10 jours agent
5.3 : 5 jours agent /an

Type de financement visé

DSIL
Certificats d'Economie d'Energie

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nb de luminaires rénovés - gain énergétique - gain financier
Nb de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit (population concernée)

➡ 1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action			
Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	
Axe		1.3. Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme	
Numéro de l'action		6	
Travailler sur le SCOT et le(s) PLU pour adapter les projets de réhabilitation et de construction neuve aux enjeux énergie climat du PCAET			
		Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
		<p>Le changement climatique risque d'amplifier le niveau de vulnérabilité du territoire communautaire face aux risques naturels et phénomènes météorologiques extrêmes (Effondrement des berges, Glissement de terrain, Retrait-Gonflement des Argiles, épisodes caniculaires, précipitations intenses) avec des impacts sur les bâtiments et les infrastructures,</p> <p>En 2019, une étude spécifique a été réalisée, en partenariat avec l'AREC Occitanie, concernant l'intégration des enjeux Air-Energie-Climat dans les documents d'urbanisme.</p>	<p>Adapter les bâtiments aux changements climatiques</p>
Description de l'action		<p>6.1 Intégrer un volet Air-Energie-Climat à chaque phase de la révision du SCOT et d'élaboration du PLUI (Réaliser une OAP thématique Energie dans le PLUI),</p> <p>6.2 Intégrer des recommandations et prescriptions volontaristes adaptées aux enjeux du territoire dans les documents opposables (DOO du SCOT, OAP-Règlement PLUI),</p> <p>6.3 Réaliser des ateliers de sensibilisation des élus et techniciens pour montrer comment le SCOT et le PLUI participent à la transition énergétique et écologique du territoire,</p> <p>6.4 Promouvoir et valoriser des opérations de construction exemplaire (démarche Bâtiment Durable Occitanie...)</p>	
Pilote de l'action		Pilote interne	Partenaires
		GGA : Service Urbanisme, Service Patrimoine Bâti	Communes, CAUE 81, AUAT, AREC Occitanie, Envirobat Occitanie
Budget et financement (aides, dispositifs...)		Coût	Type de financement visé
		<p>6.1 : cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUI</p> <p>6.2 : cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUI</p> <p>6.3 : € (prestation externe) + 5 jours agent</p> <p>6.4 : 20 jours agent / an</p>	Appel à Projet Région
		Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
		2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)		<p>Nombre de prescriptions air-énergie-climat dans les SCOT et PLUI,</p> <p>Nombre d'élus et techniciens sensibilisés,</p> <p>Nombre de bâtiments neufs exemplaires et/ou labellisés</p>	

Axe 2. Développer Les énergies renouvelables

2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action			
Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation	2. Développer Les énergies renouvelables		
Axe	2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement		
Numéro de l'action		Réaliser un atlas des énergies renouvelables	
7			
		Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
		<p>Réalisation en 2017 d'une étude de potentiel ENR sur le territoire de la Gaillac Graulhet Agglomération</p> <p>Les gisements principaux de production d'ENR identifiés sur le territoire sont le solaire et la biomasse (méthanisation et bois énergie). Dans les plaines alluviales du Tarn et du Dadou, la géothermie représente également un gisement intéressant,</p> <p>La cartographie des gisements et du foncier disponibles pour accueillir les futures installations de production d'ENR est nécessaire pour pouvoir planifier et coordonner leur développement</p>	<p>Planifier le développement des projets d'énergies renouvelables,</p> <p>Renforcer l'implication des collectivités dans la gouvernance des projets.</p>
Description de l'action		<p>7.1 Cartographier les potentiels (foncier, réseaux) et les acteurs pour planifier et coordonner le développement des projets,</p> <p>7.2 Intégrer le potentiel identifié dans les SCOT / PLUI,</p> <p>7.3 Travailler en groupe d'acteurs les modèles de développement de filière adaptés au territoire (PV, méthanisation, éolien, géothermie) : retours d'expériences, freins et leviers,</p> <p>7.4 Etudier et accompagner la participation des collectivités au capital des sociétés de projet</p>	
Pilote de l'action		Pilote interne	Partenaires
		GGA : Service Energie	DDT, GRDF, TEREGA, ENEDIS, Territoire d'Energie 81.
Budget et financement (aides, dispositifs...)		Coût	Type de financement visé
		<p>7.1 : 20 jours agent</p> <p>7.2 : sans objet (cout et jours agent intégrés dans prestation SCOT-PLUI)</p> <p>7.3 : 5 jours agent par an</p> <p>7.4 : de € à €€ + 5 jours agent par an</p>	0
		Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
		2025-2028	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)		<p>Nb et surfaces des gisements fonciers identifiés,</p> <p>Nb et puissance installée des projets réalisés,</p> <p>Nb de projets avec capital public et montant investi</p>	

Porteur de l'action					
Gaillac Graulhet Agglomération					
					
Orientation	2. Développer Les énergies renouvelables				
Axe	2.1. Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement				
Numéro de l'action	8				
Favoriser l'émergence et accompagner des projets citoyens de production d'énergie renouvelable					
	<table border="1"> <tr> <th>Diagnostic énergie-climat</th> <th>Objectifs stratégiques</th> </tr> <tr> <td> <p>Dans le cadre du programme TEPcv, une mission d'accompagnement à l'émergence des projets coopératifs a été confiée à ECLR Occitanie entre 2017 et 2019.</p> <p>En parallèle, une société coopérative a été créée en 2018 sur le territoire à l'initiative de citoyens. Sa cible principale vise le développement de "grappes solaires" en toiture de production photovoltaïque.</p> <p>En phase de démarrage, ces sociétés coopératives réalisent généralement leurs premières installations sur des bâtiments publics.</p> </td> <td> <p>Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire</p> </td> </tr> </table>	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques	<p>Dans le cadre du programme TEPcv, une mission d'accompagnement à l'émergence des projets coopératifs a été confiée à ECLR Occitanie entre 2017 et 2019.</p> <p>En parallèle, une société coopérative a été créée en 2018 sur le territoire à l'initiative de citoyens. Sa cible principale vise le développement de "grappes solaires" en toiture de production photovoltaïque.</p> <p>En phase de démarrage, ces sociétés coopératives réalisent généralement leurs premières installations sur des bâtiments publics.</p>	<p>Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire</p>
Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques				
<p>Dans le cadre du programme TEPcv, une mission d'accompagnement à l'émergence des projets coopératifs a été confiée à ECLR Occitanie entre 2017 et 2019.</p> <p>En parallèle, une société coopérative a été créée en 2018 sur le territoire à l'initiative de citoyens. Sa cible principale vise le développement de "grappes solaires" en toiture de production photovoltaïque.</p> <p>En phase de démarrage, ces sociétés coopératives réalisent généralement leurs premières installations sur des bâtiments publics.</p>	<p>Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire</p>				
Description de l'action	<p>8.1 Identifier, sur le patrimoine de Gaillac Graulhet Agglomération, les toitures ou le foncier pouvant être mis à disposition des sociétés coopératives et suivre les études de faisabilité engagées.</p> <p>8.2 Mettre en place un accompagnement administratif et réglementaire de Gaillac Graulhet Agglomération et des communes pour la mise à disposition des toitures ou du foncier.</p> <p>8.3 Communiquer sur les projets coopératifs et leur projet de développement.</p> <p>8.4 Organiser un échange avec les élus, une fois / an, pour faire le point sur le développement des projets.</p>				
Pilotage de l'action	<table border="1"> <tr> <th>Pilote interne</th> <th>Partenaires</th> </tr> <tr> <td>GGA : Service Energie</td> <td>ECLR Occitanie Société coopérative locale</td> </tr> </table>	Pilote interne	Partenaires	GGA : Service Energie	ECLR Occitanie Société coopérative locale
Pilote interne	Partenaires				
GGA : Service Energie	ECLR Occitanie Société coopérative locale				
Budget et financement (aides, dispositifs...)	<table border="1"> <tr> <th>Coût</th> <th>Type de financement visé</th> </tr> <tr> <td>8.1 : 5 jours agent, 8.2 : 10 jours agent par an, 8.3 : 2 jours agent par an, 8.4 : 2 jours agent par an.</td> <td>0</td> </tr> </table>	Coût	Type de financement visé	8.1 : 5 jours agent, 8.2 : 10 jours agent par an, 8.3 : 2 jours agent par an, 8.4 : 2 jours agent par an.	0
Coût	Type de financement visé				
8.1 : 5 jours agent, 8.2 : 10 jours agent par an, 8.3 : 2 jours agent par an, 8.4 : 2 jours agent par an.	0				
	<table border="1"> <tr> <th>Calendrier</th> <th>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> <tr> <td>2023-2025</td> <td>1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)</td> </tr> </table>	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre				
2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)				
Indicateur(s)	Nb de bâtiments, surface des toitures mises à disposition				

➡ 2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération	
Orientation		2. Développer Les énergies renouvelables	
Axe		2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire	
Numéro de l'action		9	
Développer des installations solaires sur toitures privées (photovoltaïque, thermique)			
Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
<p>La filière de production photovoltaïque se développe fortement sur le territoire depuis quelques années et sous différentes formes (centrales PV au sol, ombrières de parking, hangars agricoles, toitures bâtiments-équipements publics, logements individuels...)</p> <p>En 2017, 1160 sites de production photovoltaïque étaient raccordés au réseau public contre 489 sites en 2011.</p> <p>Depuis juillet 2018, Gaillac Graulhet Agglomération a mis en ligne un cadastre solaire grand public, en partenariat avec la société In Sun We Trust. Il permet à l'internaute de consulter le potentiel solaire de sa toiture et constitue un outil d'information de 1er niveau pour inciter les habitants à se renseigner davantage auprès d'un installateur.</p> <p>De nombreux bâtiments privés sont situés dans des périmètres de protection architecturale. Il est donc nécessaire de veiller à l'intégration des systèmes de production d'énergie renouvelable.</p>		<p>Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire</p>	
Description de l'action			
<p>9.1 Rédaction d'une newsletter annuelle sur l'évolution de la filière photovoltaïque locale à destination des élus et du grand public.</p> <p>9.2 Communiquer et faire connaître l'outil cadastre solaire en ligne.</p> <p>9.3 Diffuser un guide des bonnes pratiques d'intégration architecturale des ENr auprès des maîtres d'ouvrage privés.</p> <p>9.4 Travailler avec l'architecte des bâtiments de France sur les modalités d'intégration des systèmes ENR dans les périmètres de protection architecturale (Sites Patrimoniaux Remarquables notamment)</p> <p>9.5 Inciter les particuliers à s'équiper en chauffe-eau solaire individuel.</p>			
Pilote interne		Partenaires	
GGA : service Plan Energie, service Urbanisme, service Habitat		Territoire d'Energie 81 ENEDIS RTE DDT, AREC Occitanie.	
Coût		Type de financement visé	
<p>9.1 : 3 jours agent par an,</p> <p>9.2 : 5 jours agent par an,</p> <p>9.3 : € (conception-impression) + 10 jours agent,</p> <p>9.4 : 2 jours agent,</p> <p>9.5 : €€ (aide financière) + 10 jours agent / an</p>		0	
Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
2023-2025		2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)			
<p>Nb de newsletter réalisées et modalités de diffusion,</p> <p>Nb de visiteurs du site cadastre solaire,</p> <p>Nb de déclarations de travaux pour installations solaires</p>			

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération, communes



Orientation
Axe

2. Développer Les énergies renouvelables
2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire

Numéro de l'action

10

Développer les projets photovoltaïques sur toiture publique

Diagnostic énergie-climat

Sur la base du cadastre solaire, une analyse du potentiel solaire des toitures des bâtiments en gestion communautaire a été réalisée en 2019. Cela a permis d'identifier les toitures les plus intéressantes à étudier.
Dans le même temps, Territoire d'Energie Tarn a également développé un cadastre solaire à l'échelle du Tarn intégrant les possibilités de raccordement et accompagne les collectivités dans leurs projets d'installation de panneaux solaires.

Objectifs stratégiques

Optimiser le gisement solaire du patrimoine des collectivités,
Participer à l'exemplarité des collectivités en matière de production d'énergie renouvelable

Description de l'action

10.1 Sensibiliser les communes aux différents types de réalisation PV sur le territoire (visite de sites avec présentations des solutions techniques et financières)
10.2 Identifier un potentiel d'une dizaine de toitures de bâtiments communautaires en lien avec le référent énergie/patrimoine puis commande mutualisée d'études de faisabilité sur ce potentiel,
10.3 Groupement de commande pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures sélectionnées et définition des possibilités de valorisation (maîtrise d'ouvrage direct / tiers investissement, autoconsommation/revente),
10.4 Travailler avec l'architecte des bâtiments de France sur les modalités d'intégration des panneaux solaires dans les périmètres de protection architecturale (Sites Patrimoniaux Remarquables notamment)

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service Energie, service Patrimoine Bâti, service Urbanisme

Partenaires

Territoire d'Energie 81
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine 81

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

10.1 : 3 jours agent par an
10.2 : € + 5 jours agent
10.3 : €€€ + 0,2 ETP agent
10.4 : cf action 9.4

Type de financement visé

DETR-DSIL (autoconsommation)

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Puissance totale installée et production annuelle
Nombre de toitures concernées

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2028

Porteur de l'action

Territoire d'Energie 81,
Gaillac Graulhet Agglomération.



Orientation

2. Développer Les énergies renouvelables

Axe

2.2. Développer des projets de production d'énergie solaire

Numéro de l'action

11

Travailler sur l'écosystème d'acteurs PV du territoire

Diagnostic énergie-climat

Objectifs stratégiques

La filière de production photovoltaïque se développe fortement sur le territoire depuis quelques années et sous différentes formes (centrales PV au sol, ombrières de parking, Hangars Agricoles, toitures bâtiments-équipements publics, logements individuels...). Des professionnels installateurs implantés localement ont alors développé des compétences spécifiques sur le développement et la réalisation de projet PV. Gaillac Graulhet Agglomération a la compétence du développement économique.

Structurer la filière professionnelle locale et créer de nouveaux débouchés

Description de l'action

11.1 En s'inspirant de l'approche RENOVAM, inventorier les installateurs PV afin de soutenir leur activité sur le territoire.
11.2 Animer un réseau de professionnels du Photovoltaïque à l'échelle départementale,

Pilotage de l'action

Pilote interne

Territoire d'Energie 81 : chargé de mission transition énergétique
GGA : Service Energie service Développement Economique

Partenaires

Territoire d'Energie 81,
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 81,
Chambre de Commerce et d'Industrie 81,
Professionnels locaux,
EPCI voisins.

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

11.1 : 1 jour agent
11.2 : 5 jours agent / an

Type de financement visé

0

Calendrier

2025-2028

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

3 = Action(s) nouvelle(s) à engager

Indicateur(s)

Nb de professionnels engagés dans le réseau

➡ 2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2028

Porteur de l'action

Trifyl



Orientation

2. Développer Les énergies renouvelables

Axe

2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)

Numéro de l'action

12

Poursuivre le développement des chaufferies biomasse (bois, biogaz)

Diagnostic énergie-climat

L'animation locale bois énergie dans le Tam est assurée par Trifyl. En 2019, 9 chaufferies bois alimentant des surfaces importantes sont identifiées sur l'Agglomération dont 4 réseaux de chaleur. La combustion de bois représente une source de pollution de l'air potentiellement importante. Il faut donc veiller à ce que les équipements de chauffage soient correctement réglés.

Objectifs stratégiques

Utiliser le potentiel local de production d'énergie issue de la biomasse

Description de l'action

12.1 Organiser l'information et la sensibilisation des élus et services techniques (visite de sites),
12.2 Réaliser des études de faisabilité sur les projets neufs et de rénovation de bâtiments publics (Gaillac Graulhet Agglomération et communes)
12.3 Étudier la faisabilité d'installer un réseau de chaleur dans les nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités économiques ou des projets de requalification des ZAE existantes,
12.4 Accompagner la structuration d'une filière bois-énergie locale en articulation avec la filière bois tamoise,
12.5 Intégrer des exigences particulières concernant la préservation de la qualité de l'air dans les projets.

Pilotage de l'action

Pilote interne

Trifyl : Animateurs Bois-Energie,
GGA : service Plan Climat

Partenaires

Gaillac Graulhet Agglomération,
Communes,
ADEME,
Région-AREC Occitanie
EPCI voisins

Budget et financement (aides, dispositifs...)

Coût

12.1 : 5 jours agent par an,
12.2 : mission Trifyl,
12.3 : € + 5 jours agent par an
12.4 : 5 jours agent par an
12.5 : mission Trifyl.

Type de financement visé

Fonds Chaleur ADEME-
Région

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nb d'ateliers/visites organisés,
Nb et typologie d'études de faisabilité réalisées,
Nb de réseaux de chaleur réalisés ou en projet

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action

Chambre agriculture 81



Orientation

2. Développer Les énergies renouvelables

Axe

2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)

Numéro de l'action

13

Développer la méthanisation agricole sur exploitation

Diagnostic énergie-climat

Sur le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, 2 unités de méthanisation agricoles ont été mises en service ces dernières années. Toutefois, l'équilibre économique de ces 2 unités est difficile à trouver compte tenu d'une production de gaz pas toujours optimisée. Néanmoins, le potentiel local est important et il est nécessaire de pouvoir le valoriser. Les impacts/nuisances de ce type d'installations peuvent être significatifs sur leur environnement proche. Il est donc nécessaire de veiller à ce que ces équipements réduisent au maximum les émissions polluantes dans l'air.

Objectifs stratégiques

Valoriser les déchets agricoles localement, Diversifier les revenus des exploitations agricoles

Description de l'action

13.1 Analyser le fonctionnement des unités en service pour réaliser des retours d'expérience,
13.2 Sensibiliser les acteurs agricoles sur les différents modèles de réalisations (formation-action),
13.3 Favoriser l'acceptabilité des projets en sensibilisant élus-habitants,
13.4 Accompagner l'émergence de nouveaux projets en prenant en compte les enjeux de protection de l'eau, du sol et de l'air dans la gestion des rejets et la maîtrise du procédé de traitement des déchets agricoles, tout en veillant à ce qu'ils soient situés dans la continuité des bâtiments agricoles existants au sein d'un espace agricole ou naturel mais éloignés des milieux naturels à enjeux. L'intégration paysagère des installations devra également être recherchée.

Pilotage de l'action

Pilote interne

Chambre agriculture : Conseiller Energie
GGA : service Energie

Partenaires

Gaillac Graulhet Agglomération,
Région Occitanie,
AREC Occitanie,
ADEME

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

13.1 : mission Chambre agriculture /
13.2 : mission Chambre Agriculture /
13.3 : 2 jours agent / an + mission Chambre Agriculture /
13.4 : mission Chambre Agriculture.

Type de financement visé

0

Calendrier

2025-2028

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

3 = Action(s) nouvelle(s) à engager

Indicateur(s)

Nb et nature des actions de sensibilisation réalisées
Nb et puissance des unités de méthanisation réalisées

Porteur de l'action

Trifyl
Cap Vert Bio Energie



Orientation
Axe

2. Développer Les énergies renouvelables
2.3. Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)

Numéro de l'action

14

Développer la production de biogaz en injection réseau

Diagnostic énergie-climat

Un bioréacteur est actuellement en service sur le site d'enfouissement des déchets de Trifyl à Labessière-Candeil.
Il a une production maximum de 900 Nm3/h de Biogaz CH4 transformé en électricité (générateurs puissance 3,6 MW), en chaleur et en carburant (BioGNV et Hydrogène)

Objectifs stratégiques

Accompagner et valoriser les grands projets territoriaux de production d'énergie renouvelable

Description de l'action

14.1 Projet industriel porté par Trifyl : construction d'une nouvelle usine de production de gaz issu de la valorisation des déchets ménagers pour une mise en service en 2022, avec un raccordement et une injection dans le réseau TERECA (estimation production Biogaz-CH4 : 700 Nm3/h)
14.2 Projet complémentaire "Cap vert bio énergie" (méthanisation agricole et agroalimentaire) devrait produire 300 m3/h.
Total production prévisionnelle de 1000 Nm3 / h de biogaz injecté dans le réseau.

Pilotage de l'action

Pilote interne

Trifyl : pôle ENR

Partenaires

Gaillac Graulhet Agglomération,
Région Occitanie,
AREC Occitanie,
ADEME

Budget et financement (aides, dispositifs...)

Coût

14.1 : projet Trifyl,
14.2 : projet Cap vert

Type de financement visé

0

Calendrier

2022-2023

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

3 = Action(s) nouvelle(s) à engager

Indicateur(s)

Inauguration des installations

Axe 3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action
Syndicat Adduction et délégataires Eau Potable,
Chambre d'agriculture 81,
Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation
Axe

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire

Numéro de l'action	15		Instaurer une approche transversale de la gestion de l'eau
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques	
	<p>Une ressource en eau potable à protéger et vulnérable à l'augmentation de la température d'eau prélevée en été Une vulnérabilité importante des cultures irriguées face au changement climatique avec certains secteurs déjà fortement impactés sur le territoire par des épisodes de sécheresse estivale récurrents.</p>		<p>Anticiper les risques de diminution de la disponibilité de la ressource en eau et adapter les usages locaux en conséquence</p>
Description de l'action	<p>15.1 Eau potable : travailler avec les gestionnaires de réseaux pour identifier les pertes en eau et améliorer le réseau. 15.2 Accompagner les ménages et les entreprises dans des actions de réduction des consommations d'eau potable. 15.3 Promouvoir les dispositifs de récupération des eaux de pluie lorsque la qualité d'une eau n'est pas indispensable (arrosage, irrigation, lavages extérieurs). 15.4 Irrigation agricole : accompagner les exploitants dans l'optimisation de leurs consommation d'eau d'irrigation et l'adaptation de leurs pratiques culturales pour réduire la vulnérabilité de la filière face au changement climatique</p>		
Pilotage de l'action	Pilote interne	Partenaires	
	GGA : service eau	Syndicats de rivière, Agence de l'Eau Adour Garonne, Associations Syndicales Autorisées (Irrigation agricole), Syndicats d'eau potable, Régie de l'eau de Graulhet, Chambre d'agriculture	
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût	Type de financement visé	
	15.1 : travaux délégataires / SIAEP 15.2 : communication délégataires/SIAEP + 5 jours agent par an 15.3 : €€ (achat récupérateurs eau de pluie) + 20 jours agent par an 15.4 : mission chambre d'agriculture + 2 jours agent par an	Région Occitanie	
	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
	2023-2025	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)	Nb et nature des travaux réalisés par les syndicats ou les délégataires, Nb et nature des actions de sensibilisation du public, Nb et nature des mesures d'accompagnement des agriculteurs		

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation
Axe

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
3.1. Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire

Numéro de l'action

16

Intégrer les enjeux climat et adaptation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ou de requalification des friches urbaines

	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>Le changement climatique risque d'amplifier le niveau de vulnérabilité du territoire communautaire face aux risques naturels et phénomènes météorologiques extrêmes (Effondrement des berges, Glissement de terrain, Retrait-Gonflement des Argiles, épisodes caniculaires, précipitations intenses) avec des impacts sur les bâtiments et les infrastructures, Des ateliers de sensibilisation des élus aux enjeux Air-Energie-Climat en lien avec les questions d'Urbanisme ont été organisés en mai et juillet 2019, Un référentiel technique à destination des élus et techniciens de Gaillac Graulhet Agglomération concernant les modalités de prise en compte des enjeux climatiques dans les SCoT/PLUi a été réalisé en 2019. La ville de Graulhet s'est engagée depuis 2008 dans un programme pluriannuel de reconversion des friches industrielles.</p>	<p>Créer un nouvel urbanisme adapté aux effets prévisibles du changement climatique</p>
Description de l'action	<p>16.1 Poursuivre l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux enjeux Air-Energie-Climat à destination des élus et services en charge des questions d'Urbanisme, 16.2 Prendre en compte ces enjeux dans la rédaction des documents de planification urbaine pour les rendre juridiquement opposables, 16.3 Privilégier l'urbanisation nouvelle en densification des secteurs urbanisés et la mobilisation du bâti vacant, et limiter la consommation d'espace agricole et naturel en extension urbaine, 16.4 Accompagner sous l'angle Energie-Climat les projets d'aménagements dès leur conception en phase opérationnelle (démarches Quartiers et Bâtiments Durables Occitanie, Label éco-quartier, Approche Environnementale de l'Urbanisme n°2...), 16.5 Promouvoir la végétalisation urbaine, 16.6 Favoriser (convention EPF Occitanie) et valoriser les opérations de requalification des friches urbaines.</p>	
Pilotage de l'action	<p>Pilote interne</p> <p>GGA : Service Urbanisme</p>	<p>Partenaires</p> <p>Communes, Bureau d'études, AREC Occitanie, ADEME, Environat Occitanie.</p>
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	<p>Coût</p> <p>16.1 : cf action 8.3, 16.2 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.3 : temps agent suivi SCOT-PLU, 16.4 : 10 jours agent par an, 16.5 : temps agent suivi SCOT-PLU,, 16.6 : 2 jours agent par an.</p>	<p>Type de financement visé</p> <p>Région Occitanie</p>
	<p>Calendrier</p> <p>2025-2028</p>	<p>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</p> <p>2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)</p>
Indicateur(s)	<p>Nb d'ateliers organisés et de personnes présentes Nb de projets d'aménagements ou de construction ayant fait l'objet d'une approche environnementale dans sa conception (démarche QDO/BDO, Eco-quartier, AEU2...)</p>	

➡ 3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2028

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants			
Axe		3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques			
Numéro de l'action		17			
		Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire			
		Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
		<p>En 2019, des ateliers de sensibilisation auprès des scolaires et des sessions de formation d'animateurs périscolaires ont été réalisés sur le thème de la biodiversité locale (en partenariat avec la LPO et Fédération départementale de chasse) et à la végétalisation d'espaces publics (en partenariat avec Arbres et Paysages tarnais). Des programmes de végétalisation d'espaces publics sont également régulièrement proposés aux communes par l'association Arbres et Paysages tarnais.</p>		<p>Protéger et valoriser la biodiversité locale dans une démarche d'adaptation du territoire au changement climatique</p>	
Description de l'action		<p>17.1 Mettre en place un programme d'animations périscolaires thématique en lien avec le Projet Éducatif Communautaire et les projets de classes portés par les enseignants, 17.2 Développer des programmes de végétalisation des espaces publics (chantiers participatifs...) 17.3 Participer aux manifestations locales organisées par les acteurs du territoire</p>			
Pilote de l'action		Pilote interne		Partenaires	
		GGA : Coordinatrice Climat		Communes CPIE Pays Tarnais LPO Tam Fédération des chasseurs du Tam Arbres et Paysages tarnais	
Budget et Financement (aides, dispositifs...)		Coût		Type de financement visé	
		17.1 : € (prestation externe) + 20 jours agent par an, 17.2 : €€ + 10 jours agent par an.		Région Occitanie : Plan Régional d'action Arbre et Carbone Vivant 2020-2022	
		Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2023-2025		2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)		<p>Nb d'ateliers organisés et d'enfants présents Nb et nature des chantiers de plantation réalisés Nb de participations aux manifestations locales</p>			

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Axe

3.2. Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

Numéro de l'action

18

Protéger les espaces naturels du territoire via les documents d'urbanisme

Diagnostic énergie-climat

Le territoire dispose de nombreuses zones naturelles reconnues (ZNIEFF, Zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles) ainsi qu'un maillage de boisements et de cours d'eau qui participent à la qualité de vie de ses habitants, constituent des réservoirs de biodiversité patrimoniale et plus ordinaire.
La mise en oeuvre du 1er SCoT et du SRCE Midi-Pyrénées a déjà enclenché une dynamique de protection de nombreux espaces naturels dans les PLU et PLUi
Toutefois, la révision du SCoT et l'élaboration du PLUi doivent être l'occasion de réaffirmer la prise en compte de ces enjeux de protection en matière de planification de l'aménagement du territoire.

Objectifs stratégiques

Maintenir un réseau local d'espaces naturels fonctionnel et cohérent et les réservoirs de biodiversité

Description de l'action

18.1 Identifier la trame verte et bleue dans les SCOT -PLUi en cohérence avec les enjeux locaux et les continuités avec les territoires voisins,
18.2 Utiliser le panel d'outils de protection réglementaire à disposition dans les codes de l'urbanisme et de l'environnement (ex : Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique...),
18.3 Prendre en compte les éléments naturels existants ou à recréer dans les projets d'aménagement (Orientations d'Aménagement et de Programmation...).

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service Urbanisme

Partenaires

AUAT,
DDT-DREAL,
Agence Régionale de la Biodiversité,
Conseil départemental 81 - Service Environnement
CAUE 81

Budget et financement (aides, dispositifs...)

Coût

18.1 : intégré dans financement et moyens humains SCOT-PLUi
18.2 : idem,
18.3 : idem.

Type de financement visé

0

Calendrier

2025-2028

Niveau de difficulté globale de mise en oeuvre

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Surfaces classées en zone N dans les PLU,
Surfaces naturelles et agricoles consommées par les extensions urbaines

➔ 3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2028

Porteur de l'action

Chambre d'Agriculture Tam



Orientation

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Axe

3.3. Poursuivre la transition agricole du territoire

Numéro de l'action

19

Engager une démarche de production agricole compatible avec les enjeux climat air énergie

Diagnostic énergie-climat

L'analyse de vulnérabilité au changement climatique a mis en avant une sensibilité importante du territoire à l'augmentation des températures, l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses et des canicules, la modification des régimes hydriques et la modification globale des paramètres climatiques en général, tant pour l'agriculture que pour la viticulture.
L'action à mettre en oeuvre à l'échelle du territoire Gaillac Graulhet Agglomération vise à valoriser les essais des agriculteurs/viticulteurs pour adapter leurs exploitations aux nouvelles conditions climatiques et accompagner le développement de projets exemplaires sur le territoire.
En 2019, dans le cadre du programme TEPcv, Gaillac Graulhet Agglomération a réalisé, en partenariat avec la chambre d'agriculture 81, un guide "Agriculture de demain" destiné aux agriculteurs pour faire connaître les pistes d'actions visant à rationaliser les consommations énergétiques sur leurs exploitations. Ces changements de pratiques, notamment culturales liées à une limitation du travail de la terre et le maintien d'un couvert végétal sur les parcelles agricoles pourront avoir un effet positif sur les capacités locales de stockage du CO2.

Objectifs stratégiques

Pérenniser l'activité agricole dans une dynamique d'adaptation face au changement climatique

Description de l'action

19.1 Valorisation du guide "agriculture de demain" auprès des agriculteurs du territoire en partenariat avec le CODEV AGIRA animé par la Chambre d'Agriculture 81 et lors des événements/manifestations professionnelles (journée de l'entreprise agricole...),
19.2 Organisation de visites destinées aux agriculteurs dans des exploitations ayant adapté leurs pratiques,
19.3 Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des pratiques (réduction intrants, couvert végétal des sols...),
19.4 Favoriser la réhabilitation des haies (lutte contre l'érosion des sols, captation du CO2...) et notamment dans les corridors biologiques identifiés par la trame verte et bleue des documents d'urbanisme

Pilotage de l'action

Pilote interne

Chambre d'Agriculture Tam - Service
Territoire
Gaillac Graulhet Agglomération -
Pôle Environnement

Partenaires

Gaillac Graulhet Agglomération,
Agriculteurs-Viticulteurs,
Arbres et Paysages Tarnais
Institut Français de la Vigne,
Région Occitanie

Budget et Financement
(aides, dispositifs...)

Coût

19.1 : € co-financement chambre agriculture,
19.2 : € co-financement chambre agriculture,
19.3 : -,
19.4 : -.

Type de financement visé

Région : Contrats
d'agriculture durable et
Plan Régional d'action
Arbre et Carbone Vivant
2020-2022

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en oeuvre

1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nombre de journées d'expert et de visites organisées,
Nombre d'agriculteurs/viticulteurs présents,
Nombre d'exploitations accompagnées et nature des mesures d'adaptation entreprises,
Linéaire de haies plantées sur les parcelles agricoles

➡ 3.4. Développer l'économie circulaire

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action
Chambre d'agriculture Tarn
Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation 3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
Axe 3.4. Développer l'économie circulaire

Numéro de l'action 20	Développer les circuits courts alimentaires de proximité et de qualité	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	Face à l'épuisement des ressources naturelles, aux impacts du changement climatique et à la dégradation de la biodiversité, les collectivités territoriales peuvent agir via leurs modes de consommation et d'achats. Aujourd'hui, il est préconisé de favoriser le développement de l'agriculture biologique respectueuse de l'environnement et de consommer des produits de proximité limitant le fret et la production de déchets, impactant moins l'environnement. L'enjeu pour Gaillac Graulhet Agglomération est donc de valoriser les produits issus du territoire et de faciliter la mise en relation des acheteurs et des producteurs. Depuis 2012, l'essor maraîcher, basé à Gaillac, accueille et accompagne des maraîchers débutants pour les aider à développer leur activité avant leur installation en autonomie. En 2019, Gaillac Graulhet Agglomération a réalisé et édité un guide pour faire connaître au consommateur les possibilités d'acheter des produits alimentaires directement chez le producteur et sur les points de vente locaux. Elle a aussi accompagné l'association de producteurs de fruits et légumes OPLA à définir sa stratégie de communication pour la rendre davantage visible tant auprès des producteurs locaux que des clients.	Valoriser les productions alimentaires locales tout en réduisant leur transport
Description de l'action	20.1 Poursuivre l'accompagnement à la professionnalisation et l'installation de maraîchers en agriculture biologique (missions de l'essor Maraîcher) en facilitant notamment l'accès au foncier agricole, 20.2 Accompagner le développement et la structuration d'une filière locale de production et de distribution de produits alimentaires en particulier les fruits et légumes (ex : légumerie Terra Alter Pays d'Oc, Association Produits sur son 31, associations de producteurs locaux...), 20.3 Promouvoir et valoriser la production alimentaire locale (communication), 20.4 Faciliter l'implantation d'AMAP sur le territoire en lien avec les communes (accès au foncier notamment)	
Pilotage de l'action	Pilote interne Essor Maraîcher Service Développement Economique Chargé de mission PAT	Partenaires Agropoint-Saveurs du Tarn, Office Tourisme, Terra Alter Pays d'Oc, Produits sur son 31, Groupements de producteurs locaux.
Budget et financement (aides, dispositifs...)	Coût 20.1 : coût intégré soutien essor maraîcher, 20.2 : € (frais d'études) + 5 jours agent par an, 20.3 : € (frais de communication) + 2 jours agent par an, 20.4 : 5 jours agent par an	Type de financement visé Région : Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie
	Calendrier 2022-2023	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre 1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Essor Maraîcher : Nombre de maraîchers accompagnés, Nombre de maraîchers installés suite à leur passage, Nombre de producteurs engagés dans la démarche OPLA et quantités produites, Nombre et type d'actions de communication réalisées, Nombre d'AMAP installées	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Axe

3.4. Développer l'économie circulaire

Numéro de l'action

21

Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court de proximité et de qualité

Diagnostic énergie-climat

Pour soutenir les producteurs locaux et diminuer l'empreinte environnementale de notre alimentation, de nombreuses collectivités intègrent dans leur approvisionnement notamment alimentaire depuis quelques années une part de plus en plus importante de produits locaux et de saison.
Ainsi, Gaillac Graulhet Agglomération expérimente depuis 2019 l'approvisionnement de 12 cantines scolaires par la légumerie Terra Alter Pays d'Oc (d'abord 1 puis 2 repas hebdomadaires confectionnés avec les produits bio de la légumerie).
Le Département du Tarn promeut également ses labels Tam Eco-EHPAD et Eco-Collèges relatifs à l'approvisionnement alimentaires en circuits-courts de ces établissements (En 2019 : 50% des EHPAD tarnais sont labellisés).
La région Occitanie s'est aussi engagée sur cette voie de l'approvisionnement en circuit court de proximité pour les lycées du territoire dans le cadre de la démarche "L'Occitanie dans mon assiette" issue du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie 2019-2023.
La loi EGALIM du 01-11-2018 prévoit également un objectif d'approvisionnement de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité dans la restauration collective à partir du 01-01-2022.

Objectifs stratégiques

Développer les débouchés de la production alimentaire locale en circuit court

Description de l'action

21.1 Poursuivre et développer l'intégration des circuits courts sous labels de qualité dans l'approvisionnement des cantines scolaires et crèches de Gaillac Graulhet Agglomération,
21.2 Poursuivre le travail engagé sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective,
21.3 Sensibiliser les élèves au "manger local" et les circuits courts de proximité,
21.4 Suivre et accompagner les démarches de circuits courts alimentaires avec les autres restaurants collectifs du territoire (notamment EHPAD, Collèges, Lycées, Hôpitaux)

Pilotage de l'action

Pilote interne

21.1 : Service Scolaire, Service Petite Enfance, Service Commande Publique
21.2 : Service Déchets,

Partenaires

GGA Service Développement Economique
Terra Alter Pays d'Oc,
Groupements de producteurs locaux,
Chambre d'agriculture 81
Aaropoint - Saveurs du Tarn

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

21.1 : coût intégré dans les marchés alimentation scolaire + 10 jours agent par an,
21.2 : mission service déchets 20 jours agent par an,
21.3 : €€ (animation externe) + 10 jours agent par an,
21.4 : 5 jours agent par an.

Type de financement visé

Région : Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie

Calendrier

2022-2023

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nombre et % de repas confectionnés dans les cantines des établissements scolaires et des EHPAD avec des produits issus de circuits courts locaux
Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés et nombre d'élèves présents

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Axe

3.4. Développer l'économie circulaire

Numéro de l'action

22

Optimiser la gestion territoriale des déchets : de la source à la valorisation

Diagnostic énergie-climat

La gestion des déchets a un lien étroit avec les enjeux Energie Climat par rapport à l'énergie consommée pour produire des biens et emballages, les transporter, les collecter et les traiter. La réduction des déchets à la source est donc un enjeu très fort de réduction des consommations énergétiques issues de sources fossiles. Le recyclage ou le réemploi de ces déchets permet de diminuer l'empreinte environnementale sur le cycle de vie d'un produit. De plus, une partie de ces déchets peut être valorisée pour produire de l'énergie moins carbonée.

Gaillac Graulhet Agglomération a été engagée et labellisée Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage entre 2015 et 2018 et accompagne et promeut les actions environnementales des commerces et entreprises locales (label éco-défis porté par la CMA 81).

Elle doit réaliser son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté le 14-11-2019.

La question des déchets concerne un large éventail d'acteurs à différents échelons territoriaux. Sur le territoire de Gaillac-Graulhet Agglomération, de nombreux acteurs locaux sont impliqués sur ces questions de la gestion et de valorisation des déchets.

Enfin, les installations de collecte-traitement des déchets impactent fortement l'environnement immédiat de leur site d'implantation. Il est donc nécessaire de connaître précisément l'état des lieux, notamment naturel et paysager, des sites avant d'implanter de nouvelles unités.

Objectifs stratégiques

Réduire l'empreinte environnementale des déchets produits sur le territoire et valoriser ceux qui peuvent l'être

Description de l'action

22.1 Élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
22.2 Renforcer l'information du public sur la réduction des déchets à la source et les consignes de tri,
22.3 Poursuivre les actions de sensibilisation au compostage (cantines scolaires, particuliers...),
22.4 Développer le broyage des déchets verts pour limiter les apports en déchetterie,
22.5 Favoriser le réemploi et la réparation des objets en accompagnant les initiatives citoyennes de création d'ateliers de réparation,
22.6 Collecter et valoriser les bio-déchets en lien avec Trityl pour la production de bio-méthane,
22.7 Promouvoir une gestion vertueuse des déchets du bâtiment en lien avec la CMA81 et CCI 81,
22.8 Conduire un inventaire des sites naturels, paysagers et patrimoniaux remarquables préalable à tout projet d'aménagement de structures de collecte, de tri ou de valorisation.

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA - Service Déchets ,
coordinatrice Climat

Partenaires

Trityl,
Chambre des Métiers Tarn,
Chambre de commerce et d'Industrie,
Cgambre d'agriculture
Commerces et entreprises locaux

Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût	Type de financement visé
	22.1 : €€ (prestation externe) + 30 jours agent 22.2 : mission Trifyl + 10 jours agent, 22.3 : 20 jours agent par an, 22.4 : mission Trifyl + 10 jours agent, 22.5 : 10 jours agent par an, 22.6 : 10 jours agent par an, 22.7 : mission Trifyl, 22.8 : mission CMA et CCI 81 + 2 jours agent par an, 22.9 : intégré aux études d'impact à réaliser.	Appels à projets ADEME- Région Occitanie- CITEO
	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
	2022-2023	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Réalisation du PLPDMA Nb et typologie d'actions de sensibilisation réalisées, Tonnages de déchets résiduels, collecte sélective et biodéchets collectés, Nb d'opérations de composteurs vendus et de composteur partagé installé.	

Axe 4. Développer les modes actifs

➡ 4.1. Développer les infrastructures et une offre alternative à la mobilité

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération		
Orientation		4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle		
Axe		4.1. Développer les modes actifs		
Numéro de l'action		Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme		
23				
		Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques	
		<p>Le plan mobilité approuvé en 2019 prévoit des dispositions pour faciliter la multimodalité et les mobilités alternatives. La prise en compte des enjeux de mobilité active dans l'aménagement urbain constitue une nécessité pour assurer un partage de l'espace public cohérent et équilibré. Les projets de restructuration urbaine et l'aménagement de nouveaux quartiers doivent créer un environnement favorable au développement des mobilités actives.</p>		<p>Développer un réseau d'itinéraires piétons-cycles continu, confortable et sécurisé</p>
Description de l'action		<p>23.1 Intégrer des emplacements réservés dans le PLUI pour créer des liaisons douces, 23.2 Prévoir des stationnements vélo fonctionnels et sécurisés dans les projets d'aménagement et les constructions neuves, 23.3 Renforcer ou Prévoir l'interconnexion des quartiers avec les pôles principaux de transports en commun (gares SNCF-routières notamment) en favorisant une approche multimodale.</p>		
Pilote de l'action		Pilote interne	Partenaires	
		GGA : Service Urbanisme	CAUE, AUAT, Promoteurs-Aménageurs privés, Communes	
Budget et Financement (aides, dispositifs...)		Coût	Type de financement visé	
		23.1 : coût et jours agent Intégrés SCOT-PLUI, 23.2 : coût supporté par aménageurs-construteurs, 23.3 : coût et jours agent Intégrés PLUI	0	
		Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2025-2028	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)		<p>Nb d'emplacements réservés dédiés aux aménagements cyclables dans le PLUI Nb de stationnements vélo installés dans les nouveaux quartiers ou Immeubles collectifs Nb de logements construits dans un rayon de 500 m autour d'une gare</p>		

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle

Axe

4.1. Développer les modes actifs

Numéro de l'action

24

Mettre en place un plan vélo territorial

Diagnostic énergie-climat

Les itinéraires cyclables ne sont pris en compte que récemment dans l'aménagement des nouveaux quartiers.
Sur les secteurs urbanisés plus anciens et dans les centre-bourg et centre-ville, les itinéraires cyclables ne sont que très peu développés voire inexistant.
Toutefois, certaines communes aménagent progressivement depuis quelques années certaines sections de voirie.
Dans le même temps, un nombre croissant d'habitants demande à pouvoir circuler à vélo plus facilement et sereinement. Le développement des vélos à assistance électrique suscite un réel engouement populaire et permet de réaliser des trajets plus longs et moins fatiguants.
Pour autant, en 2019, force est de constater que la part modale du vélo est encore très faible et que le potentiel de report modal sur le vélo d'autant plus important.
Sur 2019-2021, Gaillac Graulhet Agglomération est soutenue par l'ADEME dans le cadre du programme AVELO.

Objectifs stratégiques

Renforcer l'usage du vélo comme mode de déplacement notamment pour les courts trajets utilitaires

Description de l'action

24.1 Élaborer un schéma cyclable communautaire en ciblant les déplacements du quotidien et une nouvelle offre touristique,
24.2 Aménager progressivement des itinéraires cyclables sécurisés, confortables sur des axes et secteurs stratégiques, tout en favorisant le réemploi et/ou le recyclage de matériaux du BTP dans les travaux d'aménagement.
24.3 Développer une offre de stationnements vélo sécurisés sur l'espace public et à proximité des équipements publics,
24.4 Mettre en place un comité des modes actifs chargé de suivre la mise en œuvre du Plan Vélo en collaboration avec les gestionnaires de voirie,
24.5 Développer la "culture vélo" à destination du grand public, des scolaires et des entreprises (ateliers de formation, de réparation, événements-manifestations, informations sur le réseau cyclable, prêts de Vélos à Assistance Électrique...)

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service énergie-vélo

Partenaires

Gestionnaires de voirie (communes, Dept 81),
Office du Tourisme,
Associations Usagers

Budget et financement (aides, dispositifs...)

Coût

24.1 : €€ + 30 jours agent,
24.2 : €€€ + 40 jours agent par an,
24.3 : €€ + 15 jours agent par an,
24.4 : 10 jours agent par an,
24.5 : €€ + 20 jours agent par an

Type de financement visé

ADEME,
DSIL,
Région Occitanie,
LEADER,
Dept 81,
Certificats d'Economie d'Énergie

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nb de kms d'itinéraires cyclables aménagés,
Nb de stationnements vélo installés sur espaces publics,
Nb de sessions de comité des modes actifs organisées,
Nb d'ateliers de la mobilité active organisés et nb de participants,
Nb de prêt de VAE aux habitants et distance parcourue

➡ 4.2. Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités partagées

Porteur de l'action					
Gaillac Graulhet Agglomération					
					
Orientation	4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle				
Axe	4.2. Favoriser la mobilité partagée				
Numéro de l'action	Poursuivre le développement du covoiturage du quotidien				
	25				
	Diagnostic énergie-climat				
	Objectifs stratégiques				
	<p>En 2019, 7 aires de covoiturage sont aménagées et identifiées au niveau de l'agglomération (3 le long de l'A68, 1 en centre-ville de Rabastens, 1 sur la RD999 à Montgaillard et 1 sur la RD964 entre Gaillac et Graulhet) et 1 sur la commune de Cahuzac-sur-Vère. Elles répondent à un véritable besoin eu égard à leur fréquentation en hausse régulière. Certaines d'entre elles sont même régulièrement saturées</p>				
	Réduire l'autosolisme et le nombre de voitures sur les routes notamment sur les trajets domicile-travail				
Description de l'action	<p>25.1 Renforcer l'offre de places de stationnement sur les aires de covoiturage existantes saturées, en veillant à leur insertion paysagère, 25.2 Accompagner la création de nouvelles aires (notamment à partir des sites de covoiturage spontanés existants) pour mailler le territoire dans une logique d'intermodalité et en privilégiant les sites déjà artificialisés et en veillant à leur insertion paysagère, 25.3 Faciliter la mise en relation des covoitureurs (plateforme communautaire et sociale). 25.4 Intégrer des emplacements réservés dans les PLU pour l'aménagement-extension d'aires de covoiturage, 25.5 Soutenir le développement de la plateforme "Tam-Combi" (plateforme de mobilité inclusive, destiné initialement à des jeunes autistes et qui s'ouvre à tout public). Partenariat entre l'agglomération et l'association OTEMA TSA en charge du développement.</p>				
Pilotage de l'action	<table border="1"> <tr> <th>Pilote interne</th> <th>Partenaires</th> </tr> <tr> <td>GGA : Service Mobilité</td> <td>Région Occitanie, Dept 81, Communes, Plateformes covoiturage</td> </tr> </table>	Pilote interne	Partenaires	GGA : Service Mobilité	Région Occitanie, Dept 81, Communes, Plateformes covoiturage
Pilote interne	Partenaires				
GGA : Service Mobilité	Région Occitanie, Dept 81, Communes, Plateformes covoiturage				
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	<table border="1"> <tr> <th>Coût</th> <th>Type de financement visé</th> </tr> <tr> <td>25.1 : €€€ + 10 jours agent, 25.2 : €€€ + 10 jours agent, 25.3 : € + 10 jours agent par an, 25.4 : coût et jours agent Intégrés PLUI.</td> <td>Région Occitanie Dept 81</td> </tr> </table>	Coût	Type de financement visé	25.1 : €€€ + 10 jours agent, 25.2 : €€€ + 10 jours agent, 25.3 : € + 10 jours agent par an, 25.4 : coût et jours agent Intégrés PLUI.	Région Occitanie Dept 81
Coût	Type de financement visé				
25.1 : €€€ + 10 jours agent, 25.2 : €€€ + 10 jours agent, 25.3 : € + 10 jours agent par an, 25.4 : coût et jours agent Intégrés PLUI.	Région Occitanie Dept 81				
	<table border="1"> <tr> <th>Calendrier</th> <th>Niveau de difficulté globale de mise en œuvre</th> </tr> <tr> <td>2023-2025</td> <td>2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)</td> </tr> </table>	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre				
2023-2025	2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)				
Indicateur(s)	<p>Nombre de places disponibles et fréquentation des aires de covoiturage, Nombre d'utilisateurs actifs des plateformes de covoiturage.</p>				

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle

Axe

4.2. Favoriser la mobilité partagée

Numéro de l'action

26

Optimiser l'offre de transport en commun et scolaire existante et la consommation de la flotte de véhicules utilisés

Diagnostic énergie-climat

L'offre de transport en commun s'est significativement développée depuis quelques années (navettes urbaines, cadencement TER, lignes interurbaines régionales, transport à la demande) mais leur fréquentation a encore une marge de progrès importante. 3 réseaux de transport urbain existent sur le territoire (Gaillac, Graulhet et Rabastens-Couffouleux) et sont exploités par la SPL d'un point à l'autre.
Pour ce qui concerne le transport scolaire, Gaillac Graulhet Agglomération a délégué à la FEDERTEEP l'organisation du ramassage scolaire. L'impact carbone du transport scolaire est significatif avec un nombre de services spéciaux scolaires supérieur à 80 chaque année. 2600 élèves transportés (hors réseau régional Lio), 720 000 kms parcourus et 153 000 litres de carburant consommé par an.
La SPL "d'un point à l'autre" et Transports Coulom sont engagés dans la démarche "Objectif CO2"

Objectifs stratégiques

Renforcer la fréquentation et le report modal vers les transports en commun

Description de l'action

26.1 Poursuivre la structuration et la hiérarchisation des réseaux existants (interconnexions entre les TC, desserte des Zones d'Activités Économiques, amélioration de la fréquence et la régularité des lignes ferroviaire du réseau TER, optimisation du transport scolaire et du service de Transport à la Demande),
26.2 Améliorer l'attractivité des arrêts, aménager des pôles d'échanges multimodaux et offrir un service d'information multimodal voyageurs,
26.3 Inciter et accompagner les démarches de réduction de consommation de carburant ou de renouvellement de véhicules des transporteurs

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service Mobilité

Partenaires

Région Occitanie (LIO et TER),
SPL d'un point à l'autre,
FEDERTEEP,
Transporteurs privés,
Dept 81.

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

26.1 : coût et jours agent intégré missions Mobilité,
26.2 : €€€ + 20 jours agent par an,
26.3 : 5 jours agent par an.

Type de financement visé

Région Occitanie
Dept 81

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Évolution de la fréquence des lignes TER et des navettes urbaines.
Nature des actions engagées par les transporteurs pour diminuer leur impact carbone.
Nb de véhicules alternatifs sur la flotte de véhicules utilisés

➔ 4.3. Développer la culture de la mobilité durable sur le territoires

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2028

Porteur de l'action			
Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation	4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle		
Axe	4.3. réduire la mobilité professionnelle		
Numéro de l'action		Poursuivre les efforts d'exemplarité des collectivités locales en matière de déplacements professionnels	
27			
		Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
		<p>En 2018, dans le cadre du programme TEPcv Gaillac-Graulhet Agglomération a complété sa flotte de véhicules de service avec 8 voitures électriques, installé 5 bornes de recharge, mis à disposition de vélos électriques pour certains agents, et mis en service une benne ordure ménagère fonctionnant au GNV. Quelques communes de l'Agglomération utilisent également des véhicules de service moins polluants. Des formations à l'éco-conduite ont également été dispensées auprès des agents conducteurs de poids-lourds mais aussi des agents intéressés pour la conduite de véhicules légers.</p>	Réduire l'impact carbone des déplacements professionnels
Description de l'action	<p>27.1 Poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules de l'agglomération et des communes par des modèles moins polluants, 27.2 Engager des actions visant à améliorer la mobilité quotidienne des agents (négociations annuelles - Plan de Mobilité), 27.3 Favoriser la mobilité durable des agents et des élus (éco-conduite, covoiturage...)</p>		
Pilotage de l'action	Pilote interne		Partenaires
	GGA : Services Ressources et Mobilité		Communes
Budget et financement (aides, dispositifs...)	Coût		Type de financement visé
	<p>27.1 : €€ + jours agent gestionnaire parc auto, 27.2 : €€ + 20 jours agent, 27.3 : €€ + 10 jours agent par an.</p>		Appels à projets, Certificats d'économie d'énergie.
Indicateur(s)	Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre
	2025-2028		1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
<p>Nombre d'agents bénéficiaires d'indemnités liées au transport domicile-travail, Nombre de véhicules de service "moins polluants" en circulation, Distance annuelle parcourue par les véhicules de service et volume carburant économisé</p>			

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération
Département 81



Orientation
Axe

4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle

4.3. réduire la mobilité professionnelle

Numéro de l'action 28	Encourager la non mobilité professionnelle	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	En 2019, 3 espaces de coworking existent sur le territoire (La Grappe à Gaillac, L'aquarium et Le Pré Vert à Rabastens). En 2018-2019, Gaillac-Graulhet Agglomération a co-financé 4 programmes de montée en débit du réseau cuivre pour un montant de 400 k€ sur des secteurs non éligibles à la fibre. Le réseau fibre est en phase de déploiement à l'échelle du Tam avec l'aménageur Tam Fibre (filiale SFR-Alice) pour une couverture totale d'ici fin 2022, dont le territoire de la communauté d'agglomération.	Réduire la mobilité contrainte domicile-travail
Description de l'action	28.1 Accompagner le développement du coworking 28.2 Encourager le télétravail et faciliter sa mise en oeuvre par le déploiement de la fibre 28.3 Développer l'éco-exemplarité de l'agglomération à travers le Plan de Mobilité...	
Pilotage de l'action	Pilote interne	Partenaires
	28.1 : service développement économique	Région Occitanie, Délégué déployement fibre, Associations porteuses de projets tiers lieux Coworkin' Tam
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût	Type de financement visé
	28.1 : € + 10 jours agent par an. 28.2 : coût supporté par DSP et Dept 81 + 40 jours agent par an	0
	Calendrier	Niveau de difficulté globale de mise en oeuvre
	2025-2026	1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Nombre de bureaux identifiés mis à disposition d'entrepreneurs et de télétravailleurs Nombre de personnes inscrites dans les espaces de coworking Nb de communes équipées en fibre optique	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle

Axe

4.3. réduire la mobilité professionnelle

Numéro de l'action

29

Favoriser la mobilité durable des salariés des entreprises du territoire

Diagnostic énergie-climat

Globalement, le territoire communautaire accueille 12 650 entreprises/établissements dont 52 entreprises employant plus de 50 salariés. La Loi d'Orientation des Mobilités du 24-12-2019 prévoit que les entreprises intègrent dans leur démarche de dialogue social des actions visant à améliorer la mobilité quotidienne de leurs personnels. En l'absence d'accord sur les actions à mettre en oeuvre en la matière, les établissements de 50 salariés et plus doivent même mettre en place un Plan de Mobilité (ex Plan de Déplacement d'Établissement).

Sur la Communauté d'Agglomération, 17 Zones d'activités Economiques sont réparties le long des axes routiers structurants du territoire. Elles accueillent 305 entreprises pour environ 3000 emplois.

Aussi, les déplacements domicile-travail internes à l'agglomération se font en très grande majorité en voiture individuelle. La marge de progrès pour reporter une partie de ces déplacements vers d'autres modes de transport est donc importante.

Objectifs stratégiques

Impliquer les entreprises dans la dynamique de réduction des déplacements professionnels

Description de l'action

29.1 Identifier les établissements "obligés" (+ de 50 travailleurs sur un même site) et les référents internes,
29.2 Sensibiliser les porteurs de la démarche dans la structure notamment dans les entreprises installées sur les Zones d'Activités Communautaires en partenariat avec l'association OTEMA TSA (plateforme de covoiturage "Tarn Combi" soutenue par l'agglomération),
29.3 Soutenir et valoriser les démarches visant à améliorer les mobilités quotidiennes et les réalisations de plans de mobilité des entreprises du territoire (y compris les entreprises non obligées de moins de 50 salariés)

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Services Mobilité et Service Développement économique

Partenaires

entreprises du territoire,
CCI,
ADEME

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

29.1 : 5 jours agent,
29.2 : 5 jours agent par an,
29.3 : 10 jours agent par an

Type de financement visé

0

Calendrier

2025-2028

Niveau de difficulté globale de mise en oeuvre

3 = Action(s) nouvelle(s) à engager

Indicateur(s)

Réalisation d'une base de données établissement employeurs,
Nombre de réunions d'échanges avec les entreprises.

➡ 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action
Territoire d'Énergie 81,
Trifyl,
SEVEN Occitanie



Orientation 4. Développer une mobilité alternative à la voiture individuelle
Axe 4.4. Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

Numéro de l'action
30

Développer le réseau de points de ravitaillement des véhicules électriques ou GNV

Diagnostic énergie-climat

Depuis 2017-2018, le territoire communautaire voit se déployer un maillage de points de recharge de véhicules électriques, soit à l'initiative de certaines communes comme à Gaillac, soit par le Syndicat "Territoire d'Énergie Tam" qui a installé 14 bornes de recharge sur 11 communes de Gaillac-Graulhet Agglomération et continue à déployer des installations.
Une station GNV privée sur le site de Trifyl à Labessière-Candeil est également en service. Elle permet le ravitaillement de bennes ordures ménagères et véhicules de service. Une réflexion est lancée en 2019, avec la société SEVEN, concernant l'installation de nouveaux points de distribution GNV sur le département du Tam.

Objectifs stratégiques

Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants par les habitants et les entreprises du territoire

Description de l'action

30.1 Installer de nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques,
30.2 Développer l'offre de stations GNV à destination de clients professionnels et ouvertes au public

Pilotage de l'action

Pilote interne

GGA : Service Développement économique, service mobilité et service Énergie

Partenaires

Gaillac Graulhet Agglomération, SDET
Communes,
Transporteurs voyageurs- fret

Budget et Financement (aides, dispositifs...)

Coût

30.1 : € (partage des coûts entre territoire d'énergie 81 et communes/GGA) + 5 jours agent
30.2 : coûts et moyens humains supportés par opérateurs

Type de financement visé

Appels à projets Région-ADEME
Contrat de relance
Programmes Certificats d'économie d'énergie.

Calendrier

2023-2025

Niveau de difficulté globale de mise en œuvre

2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)

Indicateur(s)

Nb et localisation de bornes IRVE installées et fréquentation des points de charge,
Nb et localisation des stations GNV installées et fréquentation

Axe 5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

5.1 : Informer et sensibiliser les habitants

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2025

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques			
Axe		5.1 Informer et sensibiliser les habitants			
Numéro de l'action		33			
		Sensibiliser la population aux enjeux du PCAET			
		Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
		<p>D'une manière générale, une part croissante de la population souhaite s'engager concrètement en faveur de la transition énergétique et écologique. Que ce soit sous forme d'associations ou de collectifs citoyens, les habitants représentent des acteurs essentiels de cette transition.</p> <p>Plus concrètement, en 2019, dans le cadre du programme TEPcv, près de 60 ateliers participatifs ont été organisés auprès des enfants dans le cadre des activités périscolaires et centres de loisirs sur différentes thématiques (biodiversité, jardinage au naturel, alimentation saine et locale, économies d'énergie, le rôle du végétal). Au total 700 enfants ont participé à ces ateliers. Dans le même temps, 35 animateurs périscolaires ont été formés sur 1 ou 2 jours pour qu'ils puissent animer eux-mêmes des ateliers sur ces sujets. Le Projet Educatif Communautaire 2019-2023 prévoit la poursuite de ce type d'ateliers auprès des jeunes du territoire.</p> <p>Plus précisément sur la question du logement, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Tarn prévoit des actions pour réduire les situations de précarité énergétique des ménages les plus modestes, et notamment par des actions de sensibilisation-formation sur ce thème.</p>		<p>Rendre les habitants acteurs de la transition énergétique et écologique locale</p>	
Description de l'action		<p>33.1 Mettre en place un programme d'animations régulières auprès des scolaires (élémentaire cycle 3, collège, lycées) en lien avec les équipes enseignantes, les structures périscolaires et centres de loisirs,</p> <p>33.2 Organiser des ateliers formation-action public adulte de sensibilisation aux enjeux Air-Energie-Climat notamment en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire,</p> <p>33.3 Mettre en place des animations locales grand public en lien avec les manifestations nationales, régionales et départementales et en partenariat avec les associations locales,</p> <p>33.4 Communiquer des informations pratiques (éco-geste, ENr...) auprès de la population via presse et radios locales, les outils numériques, le réseau des médiathèques voire l'accompagnement à domicile,</p> <p>33.5 Action du département du Tarn : accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (PDALHPD 2020-2025)</p>			
Pilote de l'action		Pilote interne		Partenaires	
		<p>Coordnatrice Climat Service Habitat</p>		<p>Organismes d'animation et d'éducation à l'environnement, Espace Info Energie, Associations locales, Département 81, Région Occitanie.</p>	
Budget et Financement (aides, dispositifs...)		Coût		Type de financement visé	
		<p>33.1 : €€ (prestation externe) + 20 jours agent par an, 33.2 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an, 33.3 : € (acquisition matériel pédagogique + formations) + 10 jours agent par an 33.4 : 10 jours agent par an, 33.5 : action Dept 81 + 2 jours agent par an</p>		<p>Appel à projets Région Occitanie</p>	
		Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2023-2025		2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)		<p>Nb d'événements ou publications à destination du grand public, en lien avec les enjeux PCAET Nb de ménages accompagnés</p>			

➡ 5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2022-2028

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques			
Axe		5.2 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques			
Numéro de l'action		31			
		Mettre en place un comité de suivi du PCAET partenarial élargi			
		Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
		<p>Les citoyens, les entreprises, les organismes institutionnels mettent en œuvre à leur échelle des actions qui participent à la transition écologique et énergétique territoriale. Il est donc nécessaire de valoriser et de coordonner l'ensemble de ces actions et créer une instance de partage d'expériences et de dialogue autour des thématiques Air-Energie-Climat</p>		<p>Associer les acteurs locaux dans la gouvernance du PCAET et partager les expériences</p>	
Description de l'action		<p>31.1 Mobiliser les membres du Conseil de développement et les former sur les enjeux Air-Energie-Climat pour qu'ils deviennent des relais de proximité au sein de la société civile et du monde économique, 31.2 Créer et animer un comité local du climat pour permettre dialogue et concertation avec tous les acteurs (citoyens, agriculteurs, entreprises, associations, élus, lycéens-étudiants...); 31.3 Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique</p>			
Pilotage de l'action		Pilote interne		Partenaires	
		GGA : Coordinatrice Climat, service politiques contractuelles, Service Développement Economique		AREC Occitanie ADEME Conseil de Développement GGA Associations Entreprises	
Budget et financement (aides, dispositifs...)		Coût		Type de financement visé	
		31.1 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an, 31.2 : 10 jours agent par an, 31.3 : € (prestation externe) + 5 jours agent par an		0	
		Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2022-2023		3 = Action(s) nouvelle(s) à engager	
Indicateur(s)		<p>Nb de membres du CODEV GGA formés Nb de réunions du comité de suivi et composition Création et composition du club d'entreprises et nb de réunions organisées</p>			

Porteur de l'action

Chambre d'Agriculture 81



Orientation
Axe

5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques
5.2 :Sensibiliser et engager les acteurs économiques

Numéro de l'action 32	Faciliter un dialogue territorial avec le monde agricole	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>La filière agricole locale souhaite s'engager sur des actions concrètes de réduction des émissions de GES, et d'adaptation au changement climatique. Il est donc nécessaire d'accompagner ces évolutions à l'échelle des exploitations mais aussi de valoriser les bonnes pratiques notamment auprès du grand public. La chambre d'agriculture du Tam accompagne la filière agricole sur l'adaptation de ses pratiques culturales face au changement climatique et aux enjeux de protection de l'environnement.</p>	<p>Valoriser l'engagement de la filière agricole locale en faveur de la transition écologique et énergétique</p>
Description de l'action	32.1. Mettre en œuvre une concertation et une co-construction d'un programme d'actions avec les réseaux d'acteurs professionnels permettant d'engager l'activité agricole du territoire dans une transition énergétique, économique et alimentaire	
Pilotage de l'action	Pilote interne Chambre d'Agriculture Tam : Service Territoire GGA : Service Développement Economique / Coordinatrice Climat	Partenaires Gaillac Graulhet Agglomération Réseaux professionnels Région Occitanie
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût 32.1 : € (cofinancement prestation externe avec Chambre d'Agriculture) + 5 jours agent par an	Type de financement visé Pacte pour une alimentation durable Région Occitanie
	Calendrier 2022-2023	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre 2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Nb de réunions d'échanges sur la thématique agricole Nature et nombre de publications grand public éditées	

➔ 5.3: Animer et suivre le PCAET

Plan d'action - PCAET Gaillac-Graulhet Agglomération
2023-2025

Porteur de l'action		Gaillac Graulhet Agglomération			
Orientation		5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques			
Axe		5.3: Animer et suivre le PCAET			
Numéro de l'action		34			
		Instaurer une gestion projet interne transversale pour la mise en œuvre du PCAET			
		Diagnostic énergie-climat		Objectifs stratégiques	
		<p>La mise en œuvre du PCAET est transversale. Dans son rôle de coordinateur de la transition énergétique et écologique, la communauté d'Agglomération doit faire en sorte que chacune de ses missions soit exercée en prenant en compte son impact sur la question climatique et écologique.</p>		<p>Favoriser la prise en compte des enjeux Air-Energie-Climat dans l'exercice des compétences de l'Agglomération</p>	
Description de l'action		<p>34.1 Mettre en avant la transversalité du PCAET et sensibiliser les agents et élus des services de l'Agglo sur leur implication dans la mise en œuvre des orientations du programme d'actions, 34.2 Réaliser le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de Gaillac-Graulhet Agglomération et l'utiliser comme un outil de sensibilisation interne autour des enjeux Air-Energie-Climat, 34.3 Maintenir le binôme Élu-technicien référents du PCAET au sein de l'Agglomération, 34.4 Renforcer l'exemplarité de Gaillac-Graulhet Agglomération dans le cadre de la commande publique.</p>			
Pilotage de l'action		Pilote interne		Partenaires	
		GGA : Coordinatrice Climat - Commande publique		Services de l'Agglomération AREC Occitanie	
Budget et financement (aides, dispositifs...)		Coût		Type de financement visé	
		34.1 : € (prestation externe) + 10 jours agent par an, 34.2 : €€ (prestation externe) + 20 jours agent, 34.3 : NR 34.4 : 5 jours agent par an (formations, veille réglementaire-juridique)		0	
		Calendrier		Niveau de difficulté globale de mise en œuvre	
		2023-2025		2 = Renforcement d'action(s) déjà engagée(s)	
Indicateur(s)		Nb de réunions où un point PCAET est inscrit à l'ordre du jour, Nb de sessions de sensibilisation interne			

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation
Axe

5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

5.3: Animer et suivre le PCAET

Numéro de l'action 35	Mettre en place le suivi évaluation du PCAET	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation 3 ans après sa validation. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils de suivi pour mesurer le niveau de réalisation des actions et leurs impacts. Toutefois, il est nécessaire de prévoir des outils simples à utiliser, avec un nombre d'indicateurs limité pour s'assurer de la faisabilité technique du suivi-évaluation. Les contextes locaux, réglementaires ou législatifs peuvent également évoluer. Le plan d'actions du PCAET est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles opportunités et/ou obligations.	Evaluer l'impact des actions mises en œuvre et si besoin adapter les actions
Description de l'action	35.1 Enrichir l'observatoire local avec les initiatives pour la transition énergétique et le climat, 35.2 Instaurer un partenariat interne et externe pour impliquer les acteurs dans le suivi régulier des tableaux de bord du plan d'actions 35.3 Mettre en place des instances de suivi technique et politique de la mise en œuvre du PCAET avec les partenaires, 35.4 Mesurer les changements de pratiques de la population via des enquêtes-sondages	
Pilotage de l'action	Pilote interne GGA : Coordinatrice Climat	Partenaires Services de l'Agglomération ATMO Occitanie, Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie, Gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie, Maîtres d'ouvrage d'actions du PCAET
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût 35.1 : € (outil web) + 20 jours agent par an, 35.2 : 10 jours agent par an, 35.3 : 10 jours agent par an, 35.4 : € (prestations externes, stages) + 5 jours agent par an	Type de financement visé 0
	Calendrier 2025-2028	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre 3 = Action(s) nouvelle(s) à engager
Indicateur(s)	Nb de réunions internes au suivi du PCAET	

Porteur de l'action

Gaillac Graulhet Agglomération



Orientation

5. Coordonner et Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe

5.3: Animer et suivre le PCAET

Numéro de l'action 36	Travailler sur les échanges intra et inter-territoriaux	
	Diagnostic énergie-climat	Objectifs stratégiques
	<p>Les communes de Gaillac Graulhet Agglomération s'engagent à leur échelle en faveur de la transition énergétique et écologique. Il est donc important de coordonner et valoriser ces actions.</p> <p>Aussi, l'intégration en réseau permet aux collectivités de partager leurs expériences, de favoriser l'émulation, d'envisager des partenariats.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie REPOS 2050, plusieurs instances ont été créées notamment à l'échelle régionale par favoriser les temps d'échange entre collectivités (Territoires d'Occitanie engagés dans la Transition Énergétique - TOTEN, Club des territoires ADEME).</p> <p>Les collectivités voisines peuvent avoir des problématiques communes et des interactions sur certains sujets. Pour mettre en place des dispositifs viables, la coopération interterritoriale est parfois nécessaire, notamment sur des expérimentations.</p>	<p>Favoriser une synergie locale sur la mise en œuvre d'actions partagées entre différentes collectivités et territoires</p>
Description de l'action	<p>36.1 Mettre en place un comité local de la transition énergétique et écologique pour travailler sur l'appropriation des enjeux du PCAET par les communes et valoriser leurs actions,</p> <p>36.2 Développer la coopération avec les territoires limitrophes (Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, PETR Albigeois Bastides, CC Tam Agout...)</p> <p>36.3 Poursuivre l'implication de Gaillac Graulhet Agglomération dans les réseaux de territoires en transition énergétique.</p>	
Pilotage de l'action	Pilote interne GGA : Coordonnatrice CLIMAT	Partenaires Communes membres, EPCI voisins, AREC Occitanie, ADEME, DDT 81
Budget et Financement (aides, dispositifs...)	Coût 36.1 : 10 jours agent par an, 36.2 : 5 jours agent par an, 36.3 : 5 jours agent par an.	Type de financement visé 0
	Calendrier 2025-2028	Niveau de difficulté globale de mise en œuvre 1 = Poursuite d'action(s) déjà engagée(s)
Indicateur(s)	Nb de réunions internes Agglomération - Communes organisées et participation Nb de réunions réseaux des territoires avec une participation de la collectivité	

